

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00054
Numéro SIREN : 313 811 515
Nom ou dénomination : CARREFOUR BANQUE

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2021 sous le numéro de dépôt 8969

CARREFOUR BANQUE

Société anonyme au capital de 101 346 956,72 euros
Siège social : Parc du Bois Briard, 9-13 avenue du lac – 91000 EVRY-COURCOURONNES
313 811 515 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 MAI 2021

Le 05 mai 2021 à 11 heures, les actionnaires de la société CARREFOUR BANQUE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en visioconférence, sur convocation du conseil d'administration.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été adressée par lettre à chaque actionnaire le 20 avril 2021.

Les membres de l'assemblée étant réunis en visioconférence, la feuille de présence sera signée a posteriori par les membres du bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benjamin Dubertret, président du conseil d'administration.

Monsieur Michel Falvert, représentant la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, et Madame Orli Hazan représentant la société CARREFOUR, sont appelés comme scrutateurs. Madame Carine Zimolong est appelée comme secrétaire de séance.

Les cabinets DELOITTE & ASSOCIES et KPMG S.A, commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Les membres du bureau constatent que les actionnaires présents ou représentés en visioconférence possèdent 6 614 184 actions sur les 6 614 184 composant le capital social et ayant droit de vote. La feuille de présence est arrêtée et certifiée sincère et véritable.

L'assemblée représentant plus du cinquième des actions ayant droit de vote est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- ♦ les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020,
- ♦ les comptes consolidés au 31 décembre 2020,
- ♦ le rapport de gestion du conseil d'administration (incluant ses annexes),
- ♦ le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2020 ;
- ♦ le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2020 ;
- ♦ le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce,
- ♦ l'avis de l'organisme tiers indépendant sur la sincérité des informations de la déclaration de performance extra-financière (visée à l'article L225-102-1 du code de commerce) de la société Carrefour (652 014 051), laquelle inclut Carrefour Banque,
- ♦ le texte des résolutions proposées,
- ♦ les statuts de la société.

Puis il déclare que ces divers documents ont été communiqués ou tenus à la disposition des actionnaires et des commissaires aux comptes conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire :

ORDRE DU JOUR

En matière ordinaire

-
- ♦ Non-renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire qui arrive à expiration ;
 - ♦ Non-renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes suppléant qui arrive à expiration ;
 - ♦ Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes ;
-

- ♦ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Puis il présente les rapports des commissaires aux comptes.

Après quoi, la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions qui suivent, toutes inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée générale.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG S.A qui arrive à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG AUDIT FS I qui arrive à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de nommer, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes, la société MAZARS (siren 784 824 153), dont le siège social est situé à COURBEVOIE (92400) – Tour Exaltis - 61 Rue Henri Regnault, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Elle confère plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 Rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

POUR EXTRAIT CONFORME

Carine Zimolong
Secrétaire de séance

